

# ARTICLE

## AUGUST & DEBOUZY A CONSEILLÉ LA COMPAGNIE DES ALPES DANS LE CADRE D'UNE PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ DU PARC DU FUTUROSCOPE

Droit du travail et de la protection sociale IT et données personnelles ANNULE - Concurrence, régulation européenne et FDI Contrats commerciaux et internationaux Droit de la propriété intellectuelle, média et art Corporate - M&A | 31/01/11 | Valéry Denoix de Saint Marc Virginie Devos Mahasti Razavi Alexandra Berg-Moussa

Le cabinet August & Debouzy est intervenu aux côtés de la société Compagnie des Alpes S.A. (CDA), lors de l'acquisition d'une participation de près de 45% du capital de la société d'exploitation du Parc du Futuroscope, devenant ainsi le 1er actionnaire du Parc.

La COMPAGNIE DES ALPES est un acteur majeur du secteur des loisirs en Europe et au niveau mondial. Elle est spécialisée dans la gestion de parcs de loisirs et de domaines skiables.

Cette opération a été menée, du côté de la COMPAGNIE DES ALPES, par Franck Silvent, Directeur Général Délégué, Sandra Goussu, Directeur Stratégie et Participations, et Philippe Jutard, Directeur Juridique Groupe.

Les avocats du cabinet August & Debouzy, sous la coordination de Valéry Denoix de Saint Marc, associé au sein du groupe corporate, sont intervenus dans le cadre de la négociation des accords (Emilie Cazes, Benoit Robert), concernant les questions de droit public et réglementaire (Dominique de Combles de Nayves, Rémy Philippot, Mathias Dantin), droit social (Virginie Devos, Maricaroline Sinet). Enfin, la due diligence de l'opération a également été réalisée par les équipes du cabinet (Mahasti Razavi, Alexandra Berg-Moussa et Claire Constans-Gavarry pour les contrats commerciaux, Dominique de Combles de Nayves et Mathias Dantin pour les aspects réglementaires, Virginie Devos, Maricaroline Sinet et Maxime Hermes pour les aspects sociaux ainsi que Valéry Denoix de Saint Marc et Benoit Robert pour le volet corporate). Cécile Menu-Eisenschetter a assisté la société sur certaines problématiques liées au droit de la concurrence.

